

Le CHUS devrait renoncer au réacteur nucléaire

La Tribune, Sherbrooke, mardi 28 décembre 1988

NDLR Voici le texte intégral de la lettre que la ministre déléguée à la Condition féminine et députée de St-François, Mme Monique Gagnon-Tremblay, faisait parvenir, la semaine dernière, au Conseil d'administration du Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke en rapport avec le projet d'implantation d'un réacteur nucléaire. Les sous-titres sont de La Tribune.

Depuis plusieurs mois maintenant, votre institution fait l'objet de controverse dans l'ensemble de la région et même au Québec. Cette controverse, vous le savez, prend appui sur la volonté du Centre Hospitalier Universitaire de Sherbrooke (CHUS) d'implanter un mini-réacteur nucléaire de type « Slowpoke » pour répondre à ses besoins de chauffage et aussi pour lui permettre de produire des isotopes utiles pour le traitement de certaines pathologies.

Après une étude attentive des éléments du dossier qui ont été portés à mon attention jusqu'à présent, j'en arrive à la conclusion que le Conseil d'Administration du CHUS devrait faire marche arrière et renoncer à son projet d'implanter un tel réacteur nucléaire au sein de son institution. De nombreux arguments militent en ce sens.

Chauffage et isotopes

D'abord, selon les informations qui m'ont été fournies, il apparaît que le gaz naturel représente la forme d'énergie la plus économique. De plus, ce combustible peut satisfaire à l'ensemble des besoins énergétiques du CHUS alors que le réacteur de type « Slowpoke » ne couvrirait que 79 p.cent des besoins. Dans ces conditions, les arguments voulant qu'il soit préférable d'opter en faveur du nucléaire pour les besoins énergétiques du CHUS sont fortement discutables.

D'autre part, le volet concernant la production d'isotopes utiles pour le traitement de certaines pathologies ne requiert pas nécessairement l'implantation d'un réacteur de type « Slowpoke ». Bien au contraire. Des spécialistes affirment que le réacteur nucléaire n'est pas l'outil la plus approprié pour la production d'isotopes.

Pas conforme à la politique énergétique

Mais, au-delà de ces considérations techniques, il y a plus important encore. L'implantation d'un réacteur nucléaire de type « Slowpoke » ne cadre pas dans les politiques du gouvernement du Québec. A titre d'illustration, permettez-moi de vous citer un extrait de la politique énergétique intitulé L'Énergie, force motrice de développement économique déposée récemment par mon collègue, monsieur John Ciaccia.

« L'Énergie nucléaire. Compte tenu du potentiel et des coûts de production avantageux de l'hydro-électricité, le gouvernement du Québec n'a pas à s'engager, dans un avenir prévisible, dans la production additionnelle d'énergie électrique par fission nucléaire.

Sur le plan des conséquences environnementales, le nucléaire est la source d'énergie la plus controversée dans l'opinion publique, l'accumulation des déchets radioactifs, le potentiel de risques associé aux défauts de fonctionnement et la nécessité d'évacuation dans les cas d'urgence concourant à la pression sociale qui s'exerce à l'encontre du nucléaire ».

Bien que ce texte ne s'intéresse pas directement à un réacteur nucléaire de type « Slowpoke », vous pouvez convenir que les conséquences environnementales sont préoccupantes, même pour ce type de réacteur. Je puis donc vous affirmer que votre volonté d'implanter un réacteur nucléaire de type « Slowpoke » n'est pas du tout conforme à la politique du gouvernement du Québec.

Sur le plan de l'environnement, ce projet, nonobstant les assurances techniques qui pourraient nous être fournies par ses promoteurs, produira des déchets radioactifs. Ces déchets devront être transportés sur notre territoire et on devra les entreposer quelque part. Cela non plus ne semble pas conforme avec la volonté bien affichée de notre gouvernement de préserver notre environnement.

Avis ignoré

Plus encore, il me semble que vous n'avez pas tenu compte de l'avis émis par le sous-ministre à la Santé et aux Services Sociaux, monsieur Rejean Cantin qui, dans une lettre adressée à monsieur Normand Simonneau, écrivait le 26 mai dernier et je cite :
« Compte tenu des implications qu'un tel projet pourrait avoir sur le plan clinique, technique et financier de votre établissement, et des répercussions possibles dans d'autres secteurs, tel l'environnement, j'apprécierais que votre Centre Hospitalier ne procède à aucune entente, engagement ou acceptation sur ce sujet avant d'en avoir reçu l'autorisation officielle du ministère de la Santé et aux Services Sociaux ». Vous en avez peut être respecté la lettre mais certainement pas l'esprit.

Renoncer à cette initiative

Pour toutes ces raisons, je crois de mon devoir de vous informer que je m'oppose avec vigueur à l'implantation d'un tel réacteur nucléaire au sein de votre institution. Je prendrai donc tous les moyens nécessaires qui sont à ma disposition pour contrer votre volonté dans ce dossier.

Par conséquent, j'espère que vous saurez faire un choix éclairé et que vous serez en mesure de renoncer à cette initiative. La population que je représente est massivement contre ce projet. Je ne peux donc que m'en faire l'écho. C'est pourquoi j'ai décidé de vous écrire avant votre rencontre du 20 décembre prochain.

Je vous remercie à l'avance de l'attention que vous porterez à cette lettre et je tiens à vous assurer que notre désaccord quant à ce sujet, même s'il devait persister, n'entachera en rien notre collaboration dans les autres dossiers intéressent votre institution. Bien entendu, je demeure à votre disposition pour toutes informations supplémentaires relatives à cette question. (...)

**La députée de Saint-François,
ministre déléguée
à la Condition féminine
Mme Monique Gagnon-Tremblay**